

<p align="center"><b>DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 20 juillet 2021</b></p>	<p>Envoyé en préfecture le 06/08/2021 Reçu en préfecture le 06/08/2021 Affiché le  ID : 074-200070852-20210720-CC_110_2021-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 22 Suppléant : 1 Absents : 9 Pouvoirs : 7 Votants : 30 Pour : 30 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an <b>deux mille vingt et un</b>, le 20 juillet à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, à Chêne-en-Semine, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 13 juillet 2021</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Sophie COLAS, Corinne GUISEPPIN, Florence POZZO, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET. Messieurs Michel BOTTERI, André BOUCHET, Alain CAMP, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André-Gilles CHATAGNAT, Didier CLERC, Vincent DUTOIT, Jean-Paul FORESTIER, Philippe JACQUESON, Gérard LAMBERT, Jean-Yves MÂCHARD, Jean-Louis MAGNIN, Rémi PONCET, Paul RANNARD, Bernard REVILLON, François SÈVE.</p> <p><b>Suppléants :</b> Christian VERMELLE représenté par Dominique THEVENET.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Carole BRETON à Bernard REVILLON ; David BANANT à Paul RANNARD ; Alain LAMBERT à Paul RANNARD ; Laetitia COCATRIX à André BOUCHET ; Emmanuel GEORGES à André BOUCHET ; Hervé BOUËDEC à Sylvie TARAGON ; Marie-Christine GLANDUT à Vincent DUTOIT.</p> <p><b>Absents :</b> Frédérique AURELLE, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Gilles CALLET, Pascal COULLOUX, Jérémie COURLET, Carine DUVERNOIS, Carole ETTORI, Gilles PILLOUX, Bernard THIBOUD.</p> <p><b>N° CC 110/2021</b> Madame Florence POZZO est désignée secrétaire de séance.</p>	

**OBJET : FINANCES – Budget annexe ZAC 3 2021 – Décision Modificative n°1 - Intégration de l'emprunt de 1 575 000 € et des travaux à venir sur le Budget Annexe ZAC 3**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n° CC 33/2021 en date du 09 mars 2021 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire,  
Vu la délibération n° CC 41/2021 du 9 mars 2021 portant adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe ZAC 3,  
Vu la délibération n° CC 49/2021 du 9 mars 2021 portant approbation des comptes administratifs 2020,  
Vu la délibération n° CC 50/2021 du 9 mars 2021 portant affectation des résultats de fonctionnement 2020 aux budgets 2021,  
Vu la délibération CC 70/2021 du 13 avril 2021 portant approbation du budget annexe ZAC 3 2021  
Vu la délibération n° CC 109/2021 du 20 juillet 2021 relative à la contraction d'un emprunt sur le budget annexe ZAC 3

La Vice-présidente Madame Sylvie TARAGON indique que suite à la récente contraction d'un emprunt de 1 575 000 € sur le budget annexe ZAC 3 de l'exercice 2021 et afin de couvrir les dépenses des travaux d'investissements liés à l'aménagement de la ZAC 3, nous devons apporter les modifications nécessaires.

Il s'avère que le compte 1641 de la section de recettes d'investissement budgété du montant des prêts en cours soit de 385 173.11 €, et qu'il doit être crédité du nouvel l'emprunt de 1 575 000 €. Mme Sylvie TARAGON propose de prendre une délibération modificative N° 1 sur le budget annexe ZAC 3 2021, afin de créditer cette somme en recettes d'investissement et de pourvoir à l'équilibre des sections, compte tenu des projets de dépenses liés à l'aménagement de la future ZAC III (crédits sur le Chapitre 011 – comptes 60). Il convient donc d'ouvrir les crédits nécessaires sur le Budget annexe ZAC 3 tels que présentés ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6015 : Terrains à aménager	0.00 €	1 400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6045 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	0.00 €	165 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 575 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000 000.00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000 000.00 €</b>
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	550 000.00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>550 000.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 575 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 575 000.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-3351 : Terrains	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 575 000.00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 575 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 575 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>1 600 000.00 €</b>		<b>3 150 000.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**ADOpte** la décision modificative N° 1 sur le budget annexe ZAC 3 de la CC UsseS et Rhône telle que présentée ci-dessus,

**INDIQUE** que les opérations comptables de régularisation sur le budget annexe ZAC 3 de l'exercice 2021 seront inscrites dans les meilleurs délais,

**NOTIFIE** cette délibération au SCG de Rumilly et à la Préfecture de Haute-Savoie.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

